

## Structure de l'emploi

# Répartition des salariés du secteur privé en 2011 : quel impact sur l'activité des Services ?

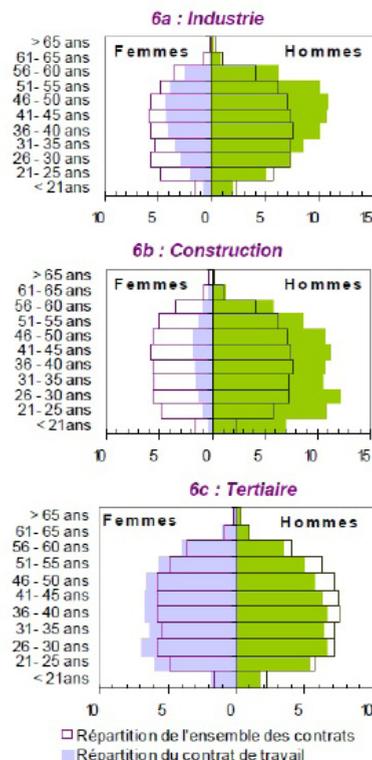
**A nouveau, la structure de l'emploi, telle que mise en lumière par une étude de l'Acoss menée sur les salariés du secteur privé, peut interroger sur la faisabilité de certaines prescriptions réglementaires.**

**E**mbauches, types de contrat, répartition des salariés : la structure de l'emploi est un facteur déterminant de l'activité des SSTI. La dernière étude\* menée sur les salariés du secteur privé en 2011 par la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision de l'Acoss (Caisse nationale des Urssaf) révèle une structure de l'emploi pour le moins mouvante.

Le rapport fait, en effet, état de 21,5 millions de salariés distincts employés par le privé au cours de l'année 2011, et ayant fait l'objet de 27,8 millions de contrats. Il montre également que si les salariés en poste le sont majoritairement en CDI, les flux d'embauches en eux-mêmes sont composés de 84 % de CDD, les plus faibles taux de CDI étant relevés dans les TPE (moins de 10 salariés). Ces CDD concernent davantage les femmes et les jeunes : les moins de 30 ans ne sont, pour leur part, que 66,8 % à travailler en CDI, contre 91,5 % des plus de 30 ans. Ces mêmes jeunes

travailleurs sont, par ailleurs, plus présents dans les TPE (32 % des effectifs ont moins de 30 ans). De leur côté, les femmes représentent 72 % des salariés à temps partiel. Autre constat : le profil des salariés diffère selon les secteurs d'activité, l'impact de critères tels que l'âge et le sexe étant particulièrement déterminant. Ainsi, le secteur tertiaire est le seul à montrer une dominante féminine (51 %) et s'avère globalement moins stable (plus de CDD et contrats à temps partiels), tandis que l'industrie et la construction emploient plus d'hommes, et de façon plus stable. L'étude rappelle également que, d'un point de vue global, la proportion d'embauches en CDI au cours de l'année 2011 est plus faible encore, si l'on intègre les 18,6 millions d'embauches en mission d'intérim.

Au-delà de la nécessité, pour les SSTI, d'être au fait de la structure de l'emploi dans leurs bassins respectifs, afin de définir leurs priorités d'action en conséquence, ces données sont également de nature à interroger la pertinence de prescriptions réglementaires d'ordre systématique, tant la progression du nombre d'embauches et la durée décroissante des contrats signés peuvent les rendre difficilement tenables. ■



Graphique 6 : structure de l'emploi par âge et sexe selon le secteur d'activité (en %) - Source : Acoss.

[plus sur le site  
www.cisme.org](http://www.cisme.org)

\*Publication Acoss-Stat, n° 162, déc. 2012 - Retrouvez le dossier Acostat complet sur le site du Cisme et sur le site de l'Acoss.

## 70 ans du Cisme

### Parution

**A l'occasion de ses 70 ans, le Cisme publie un document inédit remontant aux origines de l'Organisation et revenant sur la façon dont elle a toujours accompagné les Services au long des évolutions de la Santé au travail.**

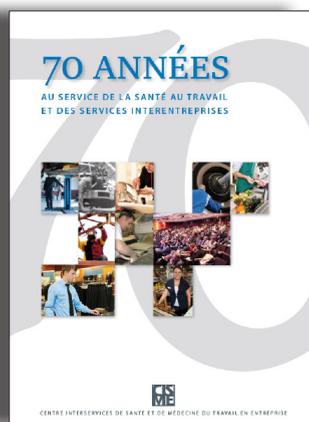
**F**ruit d'un travail de recherche et de compilation de données, "70 années au service de la Santé au travail et des Services interentreprises"

est un document présentant et repositionnant le Cisme dans une perspective historique, de sa création en 1942 par des Services en demande d'un lieu d'échange et de veille, aux différentes missions qui lui ont, depuis, été confiées (négociation de la Convention collective de la profession), ou qu'il a, de son propre chef, pris en main (élaboration des Thésaurus harmonisés).

Originellement nommé "Centre d'information des Services médicaux d'entre-

prises", le Cisme a, en effet, toujours eu à cœur de redéfinir ou d'adapter ses actions en fonction des besoins des Services, eux-mêmes fluctuant avec les modulations historiques et sociétales impactant la Santé au travail.

Les différentes évolutions que cette dernière a connu (Prévention primaire, pluridisciplinarité, ressource médicale, réforme) ont toujours fait l'objet d'un travail d'accompagnement du Cisme auprès des SSTI.



Au-delà d'une mission d'information centrale, le Cisme se veut aussi un organisme fédérateur, et a ainsi veillé à mettre en place des outils d'échange et de collaboration entre les Services. Réalisation d'enquêtes (depuis 1946), création des Journées Santé-Travail (1953) ou, plus récemment, Ateliers du Cisme ou élaboration des Thésaurus harmonisés, le Cisme a ainsi opéré, tout au long des années, une collecte et une redistribution de données permettant d'objectiver la connaissance terrain et de partager les recommandations de bonnes pratiques entre les Services. Mais, plus qu'un compte rendu des 70 années passées, ce document veut aussi ouvrir une porte sur l'avenir, et aborde également les perspectives de la Santé au travail, au sein de laquelle, "sous réserve de pouvoir disposer de ressources humaines adaptées", le rôle des SSTI se verra plus que jamais primordial. ■